

Plan Local d'urbanisme
Saint-Jean de Moirans

4B2 - Plan de zonage et prise en compte
des risques et aléas

Echelle : 1/5000

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 2 mars 2026

RETRANSCRIPTION DE LA CARTE DES ALÉAS EN CLASSE DE RISQUES

- Zones constructibles sous conditions
- Zones inconstructibles

Classe de risque	Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort	Aléa très fort
Inondations en pied de versant	I1	I2	I3	I4
Inondation par remontée de nappe	N1	N2	N3	N4
Ruissellement sur versant	V1	V2	V3	V4
Glissement de terrain	G1	G2	G3	G4
Chutes de pierres et de blocs	P1	P2	P3	P4
Éboulements de collines et talus	T1	T2	T3	T4

PPRI de la Morge valant SUP - Cf annexe 5-1

- Zones de contraintes faibles, constructible sous conditions
- Projet possible sous maîtrise collective
- Zones d'interdictions

PPRI Isère Aval valant SUP - Cf annexe 5-1

- Zones constructibles sous conditions

